

STRUCTURE DU PROGRAMME

La formation étant interfacultaire, son programme s'appuie sur une proportion importante d'activités organisées par les différentes facultés partenaires.

Le programme se structure comme suit :

1. Le tronc commun qui comprend

- des activités spécifiques communes obligatoires, disciplinaires et interdisciplinaires
- des activités intégratives interdisciplinaires
- un stage réalisé en milieu professionnel
- un projet personnel de fin d'études (= rapport de stage)

2. Des activités de renforcement disciplinaire. Ces activités permettent aux personnes venant d'horizons différents d'acquérir les bases dans les disciplines n'ayant pas fait l'objet de leur formation initiale. Les étudiant-es doivent avoir suivi une formation dans ces différentes disciplines; ils peuvent en être dispensés dans le cadre du Master ENVI2MC s'ils ont réussi (>12/20) des cours équivalents de niveau universitaire.

3. Un programme de cours choisis au sein d'une filière pré-établie ou parmi plusieurs filières. L'étudiant-e dispose d'une grande liberté pour compléter le cœur de sa formation par le choix des cours qui l'intéressent.

Le programme de l'étudiant-e devra toujours être validé par le coordinateur du master.

Compte tenu des dispenses dont peuvent bénéficier la majorité des personnes qui détiennent un premier diplôme de master, le **programme des cours** (hors stage professionnel de 3 mois et son rapport) est réalisable en **une seule année académique**.

ENVI2MC Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

Tronc Commun

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc
annuel

● LENVI2010

				Bloc annuel	
				1	2
⌘ LENVI2007	Renewable energy sources	Emmanuel De Jaeger Patrick Gerin (coord.) Nicolas Parmentier (supplée Hervé Jeanmart)	🌐 [q1] [45h+15h] [5 Crédits] 🌐 > <i>Facilités pour suivre le cours en français</i>	x	x
⌘ LGCIV2073	Hydrogeology and Geoenvironment				

Bloc
annuel

1 2

⌘ Activités en stratégies publiques

⌘ LADPU2225	Environmental Politics and Policies	Nadège Carlier (supplée David Aubin)	EN [q2] [30h] [5 Crédits] ⊕ 🌐	X	X
⌘ LSPED2010	Espace, peuplement et ressources		EN [q2] [30h] [5 Crédits] Δ 🌐	X	X
⌘ LURBA3011		Elisabetta cinzia Rosa	EN [q1] [30h] [3 Crédits] Δ 🌐	X	X

⌘ Activités en santé publique et environnement

⌘ LGEO2230	Géographie médicale et de la santé	Sophie Vanwambeke	EN [q1] [30h+30h] [5 Crédits] 🌐	X	X
------------	------------------------------------	-------------------	---------------------------------	---	---

⌘ Un cours au choix parmi les deux suivants :

⌘ LDEMO2610	Population et santé	Bruno Masquelier	EN [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐	X	X
⌘ WFSP2238P	Advanced epidemiology (UCLouvain)	Niko Speybroeck	EN [q2] [20h+16h] [4 Crédits] 🌐	X	X

⌘ Activités d'intégration professionnelle et de diversific Q q 1 0 0 1 -1 21.679001 1

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

ENVI2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'École royale militaire.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

Conditions d'accès générales

Art. 112. du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études :

§ 1er. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui sont porteurs :

1° d'un grade académique de master ;

2° d'un grade académique similaire à celui mentionné au littéra précédent délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École royale militaire, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux éventuelles conditions complémentaires qu'elles fixent ;

3° d'un grade académique étranger reconnu équivalent à celui mentionné au littéra 1° en application du présent décret, d'une directive européenne, d'une convention internationale ou d'une autre législation, aux mêmes conditions.

Les conditions complémentaires d'accès visées au littéra 2° sont destinées à s'assurer que l'étudiant a acquis les matières et compétences requises pour les études visées. Lorsque ces conditions complémentaires d'accès consistent en un ou plusieurs enseignements supplémentaires, ceux-ci ne peuvent représenter pour l'étudiant plus de 60 crédits supplémentaires, compte tenu de l'ensemble des crédits qu'il peut par ailleurs valoriser lors de son admission.

